

30^c Journal du Lot 30^c

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. COUESLANT, Directeur
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL
 Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'heure de la justice

« Des rhéteurs vous ont trompés ! Vous avez vécu sur des mensonges. « L'heure de la vérité a sonné ! » Telles furent les paroles de M. Adrien Marquet.

Il n'a pas été écrit au Livre du Destin que la vérité serait toujours agréable. Agréable ou non elle est ce qui est ! On peut la masquer pour un temps ou la travestir, mais elle se venge au jour fixé de ceux qui par trahison ou lâcheté ont essayé de la méconnaître. Son heure vient alors qui est aussi l'heure de la justice.

Quelques instants avant la déclaration du ministre de l'Intérieur, nous avions entendu le texte des lois visant les parlementaires et anciens ministres qui ont déserté la France dans le moment où s'abattaient sur elle les malheurs dont ils sont pour une bonne part les auteurs responsables !

Ce décret est fortement motivé. En une seule phrase, il justifie la sanction prévue en disant que les Français qui ont volontairement quitté le territoire entre le 10 mai et le 30 juin seront regardés comme ayant « voulu se soustraire aux charges et aux devoirs qui incombent aux membres de la communauté nationale. »

Le 10 mai est le jour où l'offensive allemande a commencé ; et c'est le 25 juin que l'armistice a été signé. Partir quand le sol national est envahi, quand la Patrie est en danger, cela devrait pouvoir être considéré comme un abandon de poste devant l'ennemi. Au front, les fuyards sont fusillés. Quel traitement ont-ils donc mérité, les fuyards de l'arrière, ceux-là surtout qui avaient donné aux combattants l'ordre de se faire tuer sur place plutôt que de reculer ?

Le décret-loi qui les vise déclare qu'ils sont déchus de la nationalité française. En fait celui qui abandonne la France dans le moment où le soutien de tous ses enfants lui est le plus nécessaire, celui-là abdique de lui-même sa qualité de Français. Celui-là s'avère indigne de posséder encore le plus petit morceau de terre française. On ne saurait rester propriétaire du bien que l'on n'a pas eu le courage de défendre.

C'est aussi ce que sanctionne le même décret-loi contre les fuyards du Parlement. Pour briser tout lien entre eux et leur patrie perdue, pour qu'ils ne lui soient plus rattachés par rien, sinon par le remords, leurs biens et ceux de leurs familles seront confisqués. Désormais, qu'ils aillent n'importe où, ils seront partout comme des sans-patrie, des vagabonds, des hors-la-loi, hors toutes les lois ! Quelle chose de moins que des exilés, car l'exilé peut être honorable ; ils seront des réprouvés, flétris, déshonorés et marqués d'infamie. Espères d'épaves que les flots balotteront à tous les courants, mais qui ne pourront aborder nulle part et que tous les rivages rejeteront.

On a lu ou entendu cette liste funèbre. Elle contient des noms qui font mal à y voir ! Nous ne nous étonnons pas d'y trouver un Jean Zay et dont le From populaire, par un honteux défi, avait fait un Ministre de l'Education Nationale. Car dans l'abaissement moral où l'on nous avait progressivement conduit, une telle chose a été possible !

Mais que tel autre, en qui le pays avait mis tant de confiance, en soit venu là, cela ajoute une peine supplémentaire à celles que nous portons déjà. Et cela montre d'ailleurs jusqu'à quel point notre pays a été trompé et combien il est juste que de tels coupables soient punis !

Emile LAPORTE.

Les Français doivent se rendre compte

Le chef de l'Etat a recommandé à ses ministres d'exposer tout à tour, par la voie de la radiodiffusion, leurs projets et leurs réformes. Ce n'est pas une mauvaise méthode. Le public souffre de l'ignorance dans laquelle il est tenu et de renseignements contradictoires qui tantôt l'invitent à l'espérance, tantôt le font retomber dans le découragement. Il ne connaît pas les difficultés, et son impatience est d'autant plus grande qu'il attribue les retards à des accidents mystérieux qui lui paraissent insurmontables ou factices. Si les réfugiés commencent d'une manière plus précise les raisons pour lesquelles ils ne peuvent retrouver tout de suite leur foyer, ils supporteront mieux leurs malheurs et ils ne s'épuiseront pas en des démarches fastidieuses.

Il est pourtant clair que s'il y a beaucoup d'avantages à renseigner le public, il y en a moins à lui laisser croire que les ministres recherchent son adhésion et en ont besoin pour agir. Chacun doit comprendre que de telles habitudes de penser ne cadrent plus avec le régime actuel. Les ministres sont responsables devant le chef de l'Etat et devant lui seul. Ils ont des projets, et ils les appliquent conformément aux nécessités. Ce qu'ils font n'a besoin ni d'approbation, ni de blâme. Le parlementarisme diffus qui donnait mandat à tout le monde de louer ou de critiquer sans sérieux, a été un phénomène détestable et, loin d'en favoriser l'éducation, il a ruiné l'esprit public.

Ce qui est indispensable, c'est de donner à chaque Français une conscience plus forte du malheur qu'il a subi, des difficultés qu'il rencontrera et des efforts qu'il devra faire pour les surmonter. Soit qu'elle soit accueillie par ses infortunes particulières, soit qu'une sorte d'inconscience la détourne des tristes pensées qu'elle devrait avoir, la population ne semble pas discerner l'étendue et la cruauté du malheur qui a frappé notre pays. Même la nécessité matérielle la trouve sans préoccupation. Les compromis insouciantes suffisent à lui rendre l'avenir supportable. Nous sommes persuadés que le plus grand nombre ne voit dans le retour au foyer que le retour à un passé qui n'est plus et à l'équilibre économique et social de naguère.

Cet état d'esprit est plein de péril. Il est moralement très inquiétant, parce qu'il ne permet pas de penser que la catastrophe a éveillé les âmes et fait naître les grandes résolutions que les circonstances demandent. Il témoigne aussi d'erreurs de jugement qui peuvent conduire à la misère et aux troubles. Les Français doivent se rendre compte qu'ils ne retrouveront jamais la vie aisée d'autrefois et que ces commodités, d'ailleurs funestes, ont été emportées par les événements. Ils vont être exposés à des dures épreuves, et il est bon qu'ils le soient, si à travers leurs souffrances personnelles ils finissent par prendre conscience de la tragique épreuve et des grandes souffrances de la patrie.

INFORMATIONS

Pour le ravitaillement

Sur l'intervention du ministre de l'Agriculture et du ravitaillement, plusieurs lots importants de moutons sont arrivés d'Algérie ces jours derniers. D'autres arrivages sont prévus.

Ces moutons sont destinés au ravitaillement général du pays. Ceux qui, sur les connaissances, sont qualifiés mais, sont destinés à l'engraissement dans les pâturages alpestres et doivent constituer une importante réserve destinée à être consommée l'hiver prochain.

Le communiqué rappelle que le transport de ces moutons en transit hors du département des Bouches-du-Rhône, pour la transhumance dans les Alpes, a été toujours libre.

Visa de retour

En conformité de la loi du 23 juillet, sur la déchéance de la nationalité française et la confiscation des biens, M. Paul Baudouin, ministre, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, vient, par instructions télégraphiques, de préciser dans quelles conditions pourrait être accordé, sur appréciation personnelle des représentants de la France à l'étranger, un visa de retour aux Français ayant quitté le territoire métropolitain entre le 10 mai et le 30 juin 1940.

A la Conférence de la Havane

Dans les milieux politiques où l'on suit avec un vif intérêt les travaux de la conférence de la Havane, on précise que le projet de mandat interaméricain sur les possessions européennes de l'hémisphère américain ne concerne pas les territoires français.

Dans les circonstances actuelles, ces mêmes milieux, en effet, ne mettent nullement en doute l'indépendance et la souveraineté du gouvernement français, malgré l'occupation partielle du pays. Il ne saurait, dans ces conditions, être question de la mise en vigueur du plan de « fideli commis » qui est à l'étude.

L'attitude de la Maison-Blanche à l'égard du gouvernement français a d'ailleurs été éclaircie par les déclarations de M. William Bullitt après ses entretiens avec le président Roosevelt. L'ambassadeur des Etats-Unis a clairement fait savoir que rien dans la situation française ne s'opposait à son retour auprès du gouvernement du maréchal Pétain.

Pacte d'amitié roumano-bulgare

La radio italienne diffuse des informations semi-officielles parvenues de Bucarest à Rome d'après lesquelles les milieux dirigeants roumains seraient disposés à donner satisfaction à la Bulgarie, au sujet de ses revendications territoriales en Dobroudja. Dans un désir de paix, la Roumanie serait également prête à céder à la Hongrie une partie de la Transylvanie qu'elle réclame.

Les milieux bien informés roumains soulignent que le règlement des questions en suspens entre ces pays et la Roumanie pourrait être le point de départ d'un pacte d'amitié.

Attaques de l'aviation allemande

Au cours d'une série d'attaques féroces contre la navigation au large des côtes Sud-Est et Sud-Ouest de la Grande-Bretagne, quatre avions ennemis ont été abattus par des chasseurs de la R.A.F. et l'artillerie de D.G.A.

Un cinquième appareil a été abattu par des chasseurs de la R.A.F. au large de la côte Nord-Est de l'Ecosse.

Blocus des produits pétroliers

La radio américaine annonce que deux pétroliers qui allaient partir pour l'Espagne d'un port du Texas, transportant 2.000 barils de pétrole, ont été retenus.

On a appris que la Grande-Bretagne a imposé un blocus des produits pétroliers, afin que l'Espagne ne ravitaile ni l'Allemagne, ni l'Italie.

Les échanges de marchandises entre la zone occupée et la zone libre

La Chambre de Commerce de Bordeaux communique : Il est rappelé aux commerçants et aux industriels que les sorties de marchandises de toutes catégories de la zone occupée vers la zone libre doivent, sur les instructions des autorités d'occupation, faire l'objet de demandes d'autorisation visées par les syndicats intéressés et transmises à la Chambre de Commerce de la circonscription dont ils dépendent.

De plus, et à dater de ce jour, les récepteurs de marchandises en provenance de la zone libre, quelle qu'en soit la nature, sont dans la stricte obligation de fournir un relevé les 10, 20 et 30 de chaque mois des marchandises reçues au cours de la décennie précédente.

Cette mesure est applicable à la zone occupée des départements suivants : Charente-Inférieure, Charente, Dordogne, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées. Les états doivent être adressés au secrétariat de la 8^e région économique, Palais de la Bourse, Bordeaux.

Le Canada poursuivra la lutte

Une dépêche d'Ottawa diffusée par la radio anglaise annonce que M. Mackenzie King a déclaré, au cours d'un discours à la Chambre, que le Canada est décidé à poursuivre la lutte aux côtés de la Grande-Bretagne.

La destinée du Canada, a dit le premier ministre, ne dépend ni du chancelier Hitler, ni de M. Mussolini, mais du choix fait par le peuple canadien, en pleine liberté, choix qui est conforme à la politique traditionnelle de loyauté du pays.

Les dons de la Croix-Rouge américaine

Sur l'ordre de la Croix-Rouge américaine, un train de neuf wagons transportant du lait condensé, du fromage et d'autres denrées a quitté Bâle mercredi soir pour Paris, via Aix-la-Chapelle. Ces denrées sont destinées aux enfants de la population parisienne.

La tension anglo-roumaine

D'après la radio américaine, les Anglais se seraient emparés, en Egypte, par mesures de représailles, d'un navire roumain. Les Roumains s'étaient emparés de 20 chalands anglais sur le Danube.

Le Colombia Broadcasting System annonce de Bucarest qu'un décret gouvernemental a paru, selon lequel la Compagnie Astra-Romana sera confisquée afin de permettre au gouvernement d'accroître ses livraisons de pétrole à l'Allemagne.

Le général Nollet remet le grand collier de l'Ordre de la Légion d'honneur au maréchal Pétain

Le général Nollet, grand-chancelier de la Légion d'honneur, a remis jeudi matin, à 11 heures, le grand collier de l'Ordre de la Légion d'honneur au maréchal Pétain, chef de l'Etat français, grand-maître de l'Ordre.

L'Agence Reuter déclare que la R.A.F. a battu un record

L'agence Reuter annonce, de source officielle, que le total des avions ennemis détruits dans la journée du 25 juillet est maintenant de 23, ce qui, dit cette agence, semble constituer un record. Durant la nuit, l'ennemi a déployé une légère activité au sud-est et au sud-ouest de l'Angleterre, ainsi que dans le Pays de Galles. Quelques bombes sont tombées près d'une ville. On ne signale aucun dégât ni perte de vie humaine, d'aucune des régions où se sont effectués les raids ennemis.

EN PEU DE MOTS...

— La Bourse des valeurs de Paris fera sa réouverture au début de la semaine prochaine.

— Le parachutiste soviétique Parokhiov a sauté d'un avion se trouvant à une altitude de 12.025 mètres. Il n'a ouvert son parachute qu'à une distance de 500 mètres du sol.

— Une vague de chaleur exceptionnelle déferle sur les Etats-Unis. On compte 52 cas de mort par suite d'insolation, 165 personnes se sont noyées en se baignant.

— La médaille militaire, qui est la plus haute distinction attribuée aux officiers généraux, est conférée au général d'armée aérienne Vuillemin, commandant en chef de l'Armée de l'Air.

— A la conférence panaméricaine, le délégué de la Bolivie a proposé la construction d'une ligne de chemin de fer traversant l'Amérique du Sud depuis Santos (Brésil) jusqu'à Arica (Chili).

— Dix-huit camps de travail volontaire vont être ouverts en Hongrie. Ils seront occupés par des jeunes filles. Des jeunes gens seront occupés dans douze autres camps.

— M. Bollix-Basset, maire de Mers-ès-Bébir, vient de recevoir la Croix de guerre 1940 avec la citation suivante : « A organisé, avec courage et sang-froid, les secours aux blessés les 3 et 4 juillet 1940. »

Chronique du Lot

L'Unité raciale et économique du Quercy

Le message du Maréchal Pétain au peuple français comporte une déclaration qui a tout particulièrement retenu notre attention : c'est celle qui nous promet que, « sous la direction du Chef de l'Etat, des Gouverneurs, un peu comme dans l'ancienne France, seront placés à la tête des « Grandes provinces françaises ».

Voilà donc bien la préface à un projet de décentralisation où les régionalistes doivent trouver quelques satisfactions. Après la victoire de 1918, certains avaient tenté de tirer nos provinces de leur engourdissement au moment où « les poilus » de France avaient pu mesurer au front tout ce qu'exaltaient la communauté de sentiments et d'origine des fils d'une même province.

On voulait bien en déduire un timide enseignement en créant, dès l'après-guerre, des régions économiques qui d'ailleurs ne reflétaient pas toujours l'étroite solidarité des intérêts. C'est ainsi que d'aucuns n'ont jamais compris pourquoi la Chambre de commerce du Lot délibérait avec la région toulousaine alors que la Chambre d'agriculture collaborait avec celle du Limousin.

Faut-il rappeler encore qu'à la dernière exposition universelle de Paris, en 1937, on vit le Quercy rattaché à la région Limousin-Périgord, alors que les Quercylois de Montauban exposaient dans le pavillon du Languedoc ? Ainsi s'accroissait ce divorce prononcé par Napoléon, le jour où il détacha une portion du Quercy pour créer le département de l'arn-et-Garonne aux dépens de celui du Lot.

Avec de nombreux Quercylois de la région montalbanaise et moissagaise nous avons à l'occasion protesté contre cette séparation arbitraire qui a scindé le Quercy en deux tronçons. C'est pourquoi le moment nous paraît propice de signaler l'intérêt qu'il y aurait à rétablir le Quercy tel que l'exigeraient son passé historique et ses traditions millénaires.

Nous aurons toujours l'occasion de dresser un tableau pour mettre en évidence l'influence de la littérature régionaliste et de ses arts sur la vie sentimentale d'une province, car, n'en doutez pas, la vie régionale est une question de sentiments communs. Mais, aujourd'hui, il s'agit surtout de reconstituer la prospérité économique de la France en stimulant la vie provinciale. Une telle conception, loin de nuire à l'unité française, semble de nature à refaire sa richesse.

Au Syndicat d'initiative de Brive, on vous dira que Brive est la porte de sortie vers le Midi de la France. C'est donc qu'il y a en entrant en Quercy quelque chose de changé dans les aspects de la nature.

De cette incontestable vérité, les nouvelles divisions administratives devraient en tenir compte. Des bords de la Dordogne à ceux du Lot et de l'Aveyron, n'y a-t-il pas similitude de cultures ? Dans tous les cantons au-dessous de Cahors, nous trouvons les bœufs de race caennaise du Quercy blanc, dans nos Gausseuses, les moutons sont les frères de ceux du Rouergue. Notre production fruitière en chasselas, en pêches, etc., subit l'influence des grands marchés de Montauban et de Moissac. Nos Chambres de commerce et d'agriculture se sentent, croyons-nous, en plus étroite solidarité avec celle de Montauban qu'avec celles de Périgueux ou de Limoges.

Pour toutes ces raisons économiques et tant d'autres d'ordre sentimental, il semble bien que la nouvelle réorganisation administrative devrait s'en inspirer en tenant compte du passé historique, des réalisations économiques présentes et de nos possibilités futures.

Ainsi, par pure logique, seraient réunis ces deux tronçons du Quercy qui furent si maladroïtement séparés, il y a plus de cent ans, par suite d'un esprit de clocher et d'incompréhension des vrais intérêts de notre province.

Sans doute le Quercy à lui tout seul ne pourra former une « grande province ». Mais il serait intéressant que les deux parties du Quercy se rejoignent.

sent dans le cadre de la même division provinciale.

Demandera-t-on l'avis des Chambres de commerce et d'agriculture qui représentent nos aspirations économiques ? Si elles étaient consultées, nous ne doutons pas que l'une et l'autre s'emploieraient à restaurer le Quercy dans sa véritable entité.

Est-ce à dire que, dans cet article, nous ayons voulu donner notre modeste coup de pic ou de pioche à la démolition du cadre départemental ? Pas le moins du monde. Nous respectons trop les intérêts en jeu pour essayer de les saper. Mais, si la nouvelle réforme doit consacrer la réorganisation de l'administration sous forme provinciale, il est bien naturel que tous ceux qui s'intéressent à l'unité quercyloise versent leurs arguments aux débats en alertant la vigilance des assemblées chargées de défendre nos intérêts au cas où on solliciterait en haut-lieu leur avis. Ernest LAFON.

A PUY-L'ÉVÈQUE, AU COURS D'UN INCENDIE, DEUX REFUGIÉS TROUVENT LA MORT ET TROIS SONT SÉRIEUSEMENT BRÛLÉS.

Jeudi, vers 21 heures, un incendie a mis en péril tout un quartier de Puy-l'Évêque.

Des réfugiés belges débouchèrent un bidon d'essence qui explosa, projetant le liquide enflammé sur les occupants de la chambre.

Un jeune garçon nommé Séverin qui seul n'avait pas été atteint, parvint à faire sauver deux personnes dont les vêtements flamblaient, en les aidant à descendre par une fenêtre à l'aide de draps attachés au pied d'un lit.

Les trois autres réfugiés et le jeune Séverin parvinrent à quitter la maison par une autre issue.

Vers 2 heures du matin, on conduisait 5 blessés à l'hôpital de Cahors dans les voitures d'une formation sanitaire cantonnée à Puy-l'Évêque.

Ce sont : Mme Maria Séverin, très profondément brûlée à la face, à la tête et sur tout le corps ; M. Michel Séverin son mari, brûlé aux deux mains et aux jambes ; M. Jules Juste et Mlle Yvonne Juste, brûlures multiples et profondes ; et enfin, M. Jean Kamet grièvement atteint par les flammes pendant qu'il essayait de sauver les blessés.

Grâce aux secours immédiats et judicieux portés immédiatement par les militaires stationnés à Puy-l'Évêque, dont les officiers donnèrent un bel exemple de dévouement les dégâts purent être limités.

Toute la population du chef-lieu de canton concourut également à combattre l'incendie.

Malgré les soins qui leur ont été prodigués à l'hôpital, deux des victimes de l'incendie, Mme Séverin, 49 ans, et M. Jules Juste, 44 ans, ont succombé à leurs brûlures dans la matinée de vendredi, après d'affreuses souffrances.

AUX AGRICULTEURS

Toute la ficelle lieuse existant dans le département est réquisitionnée pour les besoins de la moisson. Il sera interdit de s'en servir pour les battages. Les entrepreneurs seront d'ailleurs avisés d'avoir à enlever les lieus des battueuses.

Par conséquent, agriculteurs qui avez fait provision de ficelle non seulement pour les moissons, mais aussi pour les battages, cédez-la à vos voisins qui en manquent pour faire leurs moissons (Communiqué de la Direction des Services Agricoles).

MAIN D'ŒUVRE POUR LES BATTAGES

Après entente entre M. le Général commandant le Département du Lot et les services de la Préfecture, il a été décidé que des militaires pourraient être mis à la disposition des Comités communaux de la production agricole ou des entrepreneurs de battages pour procéder aussi rapidement que possible aux travaux de battages de céréales.

Pour tous renseignements ou pour demandes de main d'œuvre militaire, les intéressés sont invités à s'adresser à la Direction des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors (Communiqué de la Direction des Services Agricoles).

Français !

La devise de la France reste inchangée, mais chaque mot prend un sens plus profond :

Liberté pour chacun, dans la France opprimée, de se donner tout entier à la tâche de sa reconstruction.

Egalité devant le fardeau à porter et les responsabilités à accepter.

Fraternité dans l'épreuve, dans le travail et dans l'espoir !

CAHORS

A PROPOS DE LA TAXE

Si l'administration taxe les produits alimentaires, il va sans dire que c'est dans un intérêt général et que les consommateurs, — tout le monde est consommateur, — doivent être les premiers à veiller à la bonne et stricte exécution de cette mesure.

Les prix sont affichés. Les autorités publiques sont prêtes à les faire respecter. Toute contravention signalée et reconnue sera sanctionnée. Seulement, cette surveillance ne peut s'exercer utilement sans la collaboration active des acheteurs.

Mais, surtout, il importe que la recherche ne soit pas faite par ces derniers. Cela peut sembler paradoxal. Mais il y a eu des cas où certains consommateurs, pour s'assurer au détriment des autres un produit rare sur le marché, proposaient eux-mêmes, discrètement, des prix supérieurs aux prix fixés. Ce genre de poussée à la hausse est plus coupable encore que celle des vendeurs, et, en tout cas, aussi préjudiciable à l'ensemble des consommateurs.

La taxation doit réduire beaucoup l'énorme différence qui existe parfois entre le prix payé au producteur et le prix vendu à l'acheteur. On doit réussir à faire baisser le coût de la vie sans porter atteinte aux intérêts du producteur qui serait découragé s'il ne trouvait pas dans la vente de ses produits la juste rémunération de ses risques et de son travail.

Le paysan, qui sait à quel taux on lui achète ses produits, est stupéfait de voir le taux où on les met en vente dans les villes. La marge est certes assez grande pour qu'on puisse alléger le consommateur sans mourir le producteur.

Chute de vélo

Un militaire, nommé Edmond Thuzet, étant à bicyclette, sur le Boulevard, heurta, en face le garage de M. Bordes, un jeune homme et tomba sur la chaussée.

Dans la chute, il a été gravement contusionné à la tête et a dû être transporté à l'Hôpital où l'on constata notamment, une sérieuse blessure au-dessus de l'œil droit.

Vol de vélo

Mardi soir, vers 18 heures, un réfugié avait placé son vélo contre le mur du Commissariat de police et s'était éloigné de quelques mètres, sous le prétexte pour demander un renseignement. Quand il revint, quelques minutes à peine, après, il constata que son vélo avait disparu. Il a porté plainte à la police.

Injures aux agents

Le nommé Louis Cazergues, 32 ans, dépourvu de tout ordre de mission, voulut monter dans le train malgré les observations des agents de la brigade mobile.

Cazergues les injuria. Il fut mis en état d'arrestation et conduit au Parquet, où, après interrogatoire, il a été écroué à la prison.

Défaut d'affichage de prix

Contravention a été dressée par le Commissaire de police à M. G. Vignals, commerçant à Cabessut, pour défaut d'affichage des prix.

Faites bouillir l'eau

Un des appareils de verduisation étant en réparation, il est recommandé de faire bouillir l'eau de boisson pendant une période de 5 à 6 jours.

PALAIS DES FETES

Samedi 27, dimanche 28 juillet, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 h. Gaby Morlay, Jean Yonnel, Edmonde Guy, Pierre Renoir dans une des plus belles réalisations du Cinéma français.

LES NUITS BLANCHES DE SAINT-PETERSBOURG

En complément : Rigolotto.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfinissable Huila-Purifieur. Sans appareil, sans électricité, sans chauffeur, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfinissable Huila-Purifieur est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction. C'est la propriété de M. POPOVITCH Spécialiste renommé d'Indéfinissables 4, rue Mal-Foch, CAHORS — Tél. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

LYCÉE DE JEUNES FILLES DE CAHORS

Résultats des examens

Sont admises : Diplôme complémentaire d'études secondaires. — Mlles Albert, Gipoulou, Mazel, Rescoussié, Simon. Diplôme d'études secondaires. — Mlles Buffin (mention Assez-Bien), Bonnet, Charles, Rigal, Sourniac. Certificat d'études secondaires. — Mlles Gartner (mention Bien), Boudy, Durand, Enclos, Celez, Gerbus (mention Assez-Bien).

Mlles Albet, Amat, Bessières Jacqueline, Bondoux, Brugidou, Chastel, Conlon, Gipoulou, Laviale, Marie, Robert, Sabrié, Sauvat, Sol, Sourniac, Valat Française, Wolf (mention Passable). Examen d'entrée en sixième. — Mlles Albert, Astorg, Bézagou, Billières, Calmette Claudine, Calmette Lucette, Capis, Colomb, Couderc, Chatelard, Decoust, Demeaux, Durrbach, Escande, Gaubert, Genot, Gerbus, Laboureur, Lacroix, Lesang, Olivier, Marniesse, Tronche, Verlhac.

OUVROIR DU LYCÉE CLÉMENT-MAROT

Au nom des réfugiés, la Directrice et le Personnel du Lycée de Jeunes Filles remercient bien vivement toutes les familles cadurciennes et les commerçants qui leur ont envoyé des vêtements, chaussures, tissus, etc... Grâce à ces dons, collectés avec dévouement par les scouts, 1.200 familles ont pu être assistées. A la date du 25 juillet, 950 chemises, 705 culottes ou pantalons, 855 paires de bas ou chaussettes, 330 paires de souliers et 260 paires de sandales, 250 robes, 205 tabliers, etc..., avaient été distribués.

Que tous ceux qui ont participé à cette œuvre trouvent leur meilleur remerciement dans la pensée du soulagement qu'ils ont ainsi apporté à tant de familles éprouvées.

MAIRIE DE CAHORS

Les personnes ayant logé des Officiers avec billets de logement sont priées de remettre ces billets à la Mairie les 1^{er} et 2^o août, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (Bureau des Adjoint, 1^{er} étage).

LE PRIX DU FROMAGE « CANTAL »

Par arrêté en date du 24 juillet 1940, le Préfet du Lot a en considération des prix de vente en gros imposés par M. le Préfet du Cantal, fixé à 18 fr. 80 le prix maximum de vente au détail dans le département du Lot pour le fromage de « Cantal » ou de « Forme ».

Ce prix ne pourra être dépassé par les détaillants, que leurs achats aient été effectués avant ou après la publication de l'arrêté préfectoral susvisé.

GRUPEMENT D'ACHAT ET DE RÉPARTITION DE LA VIANDE

Les actionnaires de ce groupement, ainsi que les commerçants qui n'avaient pas souscrit, pour des raisons diverses et qui désireraient se faire inscrire, sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 28 juillet courant, à 16 heures, à la Chambre de Commerce de Cahors.

Les membres du Conseil d'Administration tiendront une réunion préalable à 16 heures.

Il est rappelé que seuls les commerçants actionnaires du groupement auront droit à la répartition de la viande.

POUR NOS PRISONNIERS DE GUERRE

Après avoir distribué à nos militaires et à leurs familles malheureuses, en moins de 8 mois, 33 millions provenant uniquement de dons, les Œuvres d'entraide dans l'Armée se sont installées au Grand Casino de Vichy.

Elles reprennent, dès maintenant, leur activité et organisent les secours en faveur de nos prisonniers de guerre.

Devant la tâche considérable qu'elles devront plus que jamais remplir, elles demandent à tous de leur continuer leur aide généreuse et de leur envoyer des dons en espèces. Compte Chèques Postaux : Paris 2.370-53 (Communiqué).

Les Comités consultatifs de l'Enseignement primaire sont supprimés

Le ministre, secrétaire d'Etat à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts, communique :

Les Comités consultatifs de l'Enseignement primaire viennent d'être supprimés. Ils avaient été institués afin d'organiser la collaboration des représentants du personnel de l'enseignement primaire à l'établissement et aux mutations du personnel.

Leurs emplacements successifs, l'extension progressive de leurs attributions, l'emploi généralisé de formules mathématiques pour le classement des candidats, avaient fini par réduire dans des conditions intolérables l'activité nécessaire des chefs hiérarchiques.

Ceux-ci auront désormais à conserver cette autorité sous leur propre responsabilité, en tenant compte des motifs professionnels de tous les maîtres, de leur valeur morale, de l'enseignement qu'ils auront à donner, de leur fidélité aux devoirs civiques et au service de la Patrie.

SERVICE DE LA CARTE D'ALIMENTATION

Il est rappelé aux épiciers et détaillants que la validité des tickets rouges de sucre est indépendante du jour qui y est mentionné et qu'ils peuvent être utilisés indistinctement pendant toute la durée du mois au titre duquel ils sont émis. — (Circulaire de M. le Préfet du Lot en date du 28 mai 1940).

AUX RÉFUGIÉS BELGES, HOLLANDAIS ET LUXEMBOURGEOIS

L'autorité militaire communique :

Un certain nombre de réfugiés belges, hollandais et luxembourgeois ont cru, malgré les instructions contraires largement diffusées, pouvoir se mettre en route vers leur pays, de leur propre initiative.

Refoulés par les autorités allemandes à la ligne de démarcation, ils sont actuellement ramenés dans des zones de rassemblement imposées.

Le Général commandant la 17^e Région rappelle à nouveau que les réfugiés appartenant à ces trois nationalités doivent attendre, pour leur rapatriement, les instructions qui leur seront données le moment venu par les autorités qualifiées. En n'attendant pas ces ordres ils s'exposent aux plus graves mécomptes, en particulier l'autorité militaire départementale a reçu l'ordre de les stopper sur des points de passages obligés de leurs itinéraires sans possibilité de retour au point de départ.

Avis aux Commerçants et Industriels réplés

En raison du nombre considérable de demandes d'ordres de mission qui lui sont parvenues et pour lui permettre d'y mettre de l'ordre, la Chambre de Commerce fait connaître qu'elle sera fermée au public le dimanche 28 juillet 1940.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 19 au 26 juillet 1940

Naissances

Le Loutré Thérèse, rue Wilson. Arnold Nicole, rue Wilson. Frère Charles, rue Wilson. Gouloumès Monique, rue Wilson. Dumouchel François, rue Wilson. Guichard Daniel, rue Wilson. Landrange Jules, rue Wilson. Jussier Michel, rue Wilson.

Mariage

Charré René, Soldat Contrôle Téléphonique, et Galtié Henriette, Téléphoniste.

Décès

Sauvé Jean-Pierre, Militaire, 38 ans, Hôpital Mixte. Lamiral Augustine, s.p., 72 ans, rue Wilson. Dewouhelacé Maurice, 58 ans, Quai Champollion, 6. Jougla Eugène, s.p., 66 ans, rue Brives. Chaubard Jean-Pierre, s.p., 62 ans, rue Wilson. Lesnes Sophie, Vve Lenain, s.p., 79 ans, rue Wilson. Bigel Jacques, Soldat 91^e R.I., 21 ans, rue Wilson. Néragnet Alexandre, s.p., 66 ans, rue Wilson. Pons Maris, Vve Sabrié, s.p., 72 ans, 72, rue Jean-XXII.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 28 juillet et le lundi 29 jusqu'à midi, par la pharmacie HEILLES.

EDEN

Samedi et dimanche, à 20 heures 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

LE RÈGNE DE LA JOIE

Enchantement des oreilles et des yeux. Le triomphe de la jeunesse et de la gaieté, avec Robert Taylor et Eleanor Powell.

En complément : Futurs champions de l'Aviron et De Honolulii à la Havane.

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert

Décès. — A huit jours d'intervalle, nous avons le regret d'enregistrer deux décès : la semaine dernière c'était celui de Paulette Hermet, enlevée prématurément à l'affection des siens à l'âge de 23 ans, après une longue et cruelle maladie. Cette semaine c'est Guy Frédéric, ancien combattant, qui disparaît à l'âge de 62 ans, brutalement enlevé après quelques jours de maladie.

Aux familles si cruellement éprouvées nous adressons nos condoléances les plus sympathiques. — A. B.

Lherm

Mort pour la France. — C'est avec une vive émotion que nous avons appris la mort de notre compatriote, Albert Bousquet, du village des Roques, tombé glorieusement pour la France.

Nous saluons la mémoire de notre vaillant compatriote et nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Pontcirq

Les belles familles. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'une fillette chez les époux Besombes-Gibert, d'un village de Tournine. Cette fillette, qui a été prénommée Nicole, est leur quatrième enfant.

Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

St-Jean-de-Laur

Mort pour la France. — Nous avons appris avec regret la mort au champ d'honneur de notre compatriote, Armand Couderc.

Un oncle avait été tué en 1915 et son père est décédé, il y a 3 ans, des suites de maladie contractée au front.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Citation. — Notre compatriote, M. Charles Pélessier a été cité et a obtenu la Croix de guerre avec étoile de bronze. Nos plus sincères félicitations.

Contravention. — Procès-verbal a été dressé contre une dame de Fons qui vendait des pommes de terre 5 fr. le kilo.

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Ringeval Raymond, journalier, rue Emile-Zola et Mlle Dolores-Fernandez Ruiz, même rue.

Prise d'armes. — Le samedi 20 juillet, des militaires de tous grades ont été décorés de la Croix de guerre et font l'objet de citations. Félicitations à tous ces braves.

Collège de jeunes filles. — Ont obtenu le diplôme de fin d'études secondaires : Mlle Odile Enjalbert, Suzette Besson, Jacqueline Perrin.

Diplôme complémentaire : Mlles Simone Bachou, Désirée Flaugéac. Nos félicitations.

Corn

Probité. — M. Louis Falip, tenancier de la Grotte, à Ste-Eulalie, a trouvé un porte-monnaie contenant une forte somme.

M. Falip fit des recherches et découvrit le propriétaire, qui était un soldat rejoignant son dépôt. M. Falip fut vivement remercié.

Marcilhac

Un beau geste. — Les officiers et soldats cantonnés à Marcilhac et appartenant au 11^e Génie ont eu la touchante pensée de fleurir le Monument aux Morts de la commune.

Merci au nom de tous les habitants de la localité pour la magnifique gerbe de fleurs attachée d'un ruban symbolique qui orne la stèle si chère à nos cœurs.

St-Céré

Pour le Comité d'Accueil. — M. V. Ballet, Industriel, maire, délégué d'Alfortville, réfugié dans notre ville, n'a pas voulu quitter notre cité sans marquer sa sollicitude pour les réfugiés malheureux. Il a fait don au Comité d'Accueil d'une somme de 100 francs.

D'autre part il s'est employé pendant tout son séjour et a mis sa haute compétence au service de la mairie où chacun a pu le voir accueillant les réfugiés avec une grande courtoisie et une humeur toujours égale. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude et nos sincères remerciements pour son geste d'adieu qui couronne un séjour si digne et si mérité.

Pour nos pauvres. — M. Pierre Bertin, Administrateur du S.T.L.C.B. aux Fontenelles, près Nanterre, réfugié en notre commune, a fait don à la mairie d'une somme de 50 francs pour les pauvres de la ville. Qu'il soit remercié pour son geste généreux.

Sousecyrac

Croix de guerre. — Nous sommes heureux d'annoncer que le gendarme Bélie, de la brigade de Sousecyrac, a été décoré de la Croix de guerre, au cours des hostilités.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Foire du 22 juillet. — Cours moyens pratiqués à la foire de Gourdon le 22 juillet :

Beufs de boucherie (cours non établis sans fautes d'amenés) ; moutons pour la boucherie, 6 à 7 fr. ; agneaux de lait pour

la boucherie, 7 à 8 fr. le tout le kilo, poids vif ; porcs pour la charcuterie (prix de la réquisition). Oisons, 50 à 70 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; canards, 50 à 60 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poussins, 10 à 15 fr. la paire ; avoine, 56 fr. le sac de 50 litres ; maïs, 48 fr. le quartier de 30 litres.

Marchés aux légumes et à la volaille. Prix fixés par arrêté préfectoral du 19 juillet 1940 (sur les marchés et dans les magasins) :

Produits de basse-cour : poulets, 20 fr. ; poules, 14 fr. ; pintades, 24 fr. ; canards, 18 fr. ; lapins vieux, 9 fr. ; lapins jeunes, 12 fr., le tout le kilo ; pigeons, jeunes, petits, 9 fr. ; moyens, 12 fr. ; gros, 18 fr. la paire ; œufs frais, 10 fr. ; œufs de conserve, 9 fr. la douzaine.

Salviac

Accident. — Mlle Yvonne Vidal, 17 ans, notre aimable porteuze de dépêches, a fait, à bicyclette, une chute malencontreuse au lieu dit « La Rozière », près Salviac. Elle a été blessée au genou, cet accident n'aura, semble-t-il, aucune suite grave.

Nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

Nécrologie.

On nous signale le décès, survenu à Salviac, d'une réfugiée qui avait élu domicile à la maison Pramil, place de la Halle.

La défunte, dame Bergère Alinie, était réfugiée de Dieppe et était âgée de 63 ans.

Nos sincères condoléances à la famille.

Soulomès

Compatriote prisonnier. — Louis Despeyroux, qui n'avait pas donné des nouvelles depuis le début de mai a écrit ; il est prisonnier et légèrement blessé.

Meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Nos réfugiés. — Une grande partie des réfugiés ont déjà regagné leur foyer.

Souillac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Peyrilles, instituteur honoraire, ancien combattant de la guerre 1914-1918.

Ses obsèques ont été célébrées lundi matin, au milieu d'une nombreuse assistance parmi laquelle se trouvait une délégation des anciens combattants et de la Société du Secours Mutuel.

Nous adressons à Mme Peyrilles, à ses enfants, à tous les parents nos sincères condoléances.

Au Ministère de l'Intérieur. — C'est avec plaisir que nous apprenons que M. Peyrouton, résident général de France à Tunis, devenu notre compatriote en épousant Mlle Malvy, fille de l'ancien ministre, maire de Souillac, vient d'être nommé secrétaire général pour l'administration de la police au Ministère de l'Intérieur.

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à M. Peyrouton.

Dernières nouvelles

M. Georges Mandel est l'objet d'une information pour complot contre la sûreté de l'Etat

Une information contre X..., pour complot contre la sûreté de l'Etat, a été récemment ouverte par le tribunal militaire de Meknès, d'ordre du gouvernement.

En cours d'instruction, cette information a été transformée en une information contre M. Georges Mandel, député de la Gironde, ancien ministre.

Ce parlementaire, qui avait gagné Alger, s'était rendu à Meknès où il s'est mis à la disposition de la justice militaire.

Les souverains anglais partiront pour le Canada

La radio italienne diffuse une dépêche de Lisbonne suivant laquelle les souverains britanniques se disposeraient à quitter l'Angleterre pour se rendre au Canada. Cette information, dit la dépêche, est fondée sur l'arrivée dans ce port de l'inspecteur attaché au service personnel de Sa Majesté Georges VI, à bord d'un navire américain en provenance d'un port anglais.

Modification à l'horaire de la radiodiffusion française

Depuis vendredi, 26 juillet, les communications officielles émanant des ministères et de la présidence du Conseil, à l'usage des auditeurs français, seront groupées et diffusées le matin à 7 heures (8 heures pour la zone occupée), et le soir à 19 heures (20 heures).

Aux émissions de 8 heures, 12 h. 30 et non plus 13 heures, et de 20 heures, seront diffusées les nouvelles et les informations de France et du monde entier, sans répétitions inutiles.

En outre, à l'émission de 20 heures, lecture sera donnée des communiqués d'opérations allemand, italien et anglais.

AVIS DE DECES

Monsieur FAIVRE Pierre, à Saint-Henri ; Madame FAIVRE Albert et ses enfants, à Bordeaux ; Monsieur et Madame FAIVRE Alphonse et leurs enfants, à Aurillac ; Monsieur et Madame FAIVRE Léon et leurs enfants, à Marrakech (Maroc) vous font part de la triste nouvelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Vincentine FAIVRE

leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, décédée le 26 juillet 1940, dans sa 76^e année. Les obsèques civiles auront lieu dimanche 28 juillet, Réunion aux Ormeaux, à 16 h. 45.

PETITES ANNONCES

Madame Vve FEYT prévient sa fidèle clientèle que l'atelier de forge de M. Charles Feyt continuera, comme par le passé, à servir ses clients. (32.475).

GARDES, soins, Infirmière diplômée, Mme Ferret (de Cahors), 27, rue Lastic. (32.476).

MESDAMES, pour votre coiffure, adressez-vous : 8, rue de la Préfecture, Cahors (Lot). Teinture, mise en plis, ondulations. Permanente. 4 marques différentes : Drana, Perma, Henri, Galia. Prière de prendre rendez-vous. Tél. 471. (Ancienne Maison Marcel Blanc, Caprot (Sicile), R.C. 46.36. (32.488).

M. NOUET André informe sa fidèle clientèle qu'étant démobilisé, il se tient à sa disposition pour tous travaux de peinture en bâtiment, vitrerie, papiers peints ; peintre en voitures, peinture cellulosique et synthétique, glaces pour autos. S'adresser : 4, place St-James, CAHORS. (32.498).

A VENDRE, voiture Citroën, 10 CH., conduite intérieure commerciale. S'adresser Vaisiéd, épicière, gare Conduché. (32.499).

Mademoiselle A. MOUTIER, informe les Elèves que ses cours de Sténo-Dactylographie ne sont pas interrompus.

Se faire inscrire, ainsi que pour les Cours de Comptabilité, rue des Hortes, « Villa André », Cahors.

Deux Réfugiés de Seine-et-Oise désirant remonter, cherchent camion pouvant remorquer B. 14, jusqu'à Paris. S'adresser : Pellissier, 25, rue St-Urcisse, pour s'entendre prix. (32.505).

SUIS VENDEUR, dans commune du département du Lot, immeuble et dépendances, pouvant convenir pour petite industrie. Dispose grande licence café-restaurant. Traite directement. Ecrite : Francoual, 1, rue des Capucins, Cahors. (32.508).

ON DEMANDE bons ouvriers tôliers, soudeurs, s'adresser : Etablissements DUBOIS et C^o, près le Cimetière, Cahors. (32.510).

A VENDRE, salon de coiffure pour hommes. S'adresser : 1, rue des Capucins. (32.496).

A VENDRE Cahors, banlieue immédiate, Villa moderne, 5 pièces, belle exposition, vaste jardin, terrasse, eau, gaz, électricité. Voir M. Maratuech, Immeubles, exclusivement mandaté. (32.507).

A VENDRE, à Cahors, pour cause de santé, Fonds de charcuterie, très bien situé sur grande artère, traversée. Ancienne maison, quarantaine année d'existence, bel achalandage, gros travail, matériel nécessaire à l'exploitation. Mise au courant assurée par le vendeur. Logement quatre pièces avec dépendances. Petit loyer. Neuf ans de bail. Pour traiter voir ou écrire à R. Maratuech, Immeubles, Cahors, exclusivement mandaté. (32.507).

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

Ex-commis greffier

Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

VENTE - ACHAT

LOCATION

Propriétés - Immeubles - Villas

TERRAINS

COMMERCES

GRAND CHOIX

Tous renseignements gratuits

UNIQUEMENT DU COURTAJE

ELECTRICITE

INSTALLATIONS - REPARATIONS

J. SELLIER

rue Brives, CAHORS (32.480)

Cabinet Immobilier

(21^e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar-Joffre

CAHORS